



## Comment gerer un problème de succession?

Par **fiona95**, le **27/10/2011** à **14:03**

bonjour, ma grand mère est décédée il y a plus d'un an et une partie de ma famille pose des soucis. En effet, après la mort de mon grand père il y a plus de 3 ans, ma grand mère a décider de vivre chez ma mère sans trop lui demander son avis. ma mère a donc dû gerer sa mère sans la moindre aide de l'autre partie de la famille. la loger, la nourrir, la soigner, lui trouver une maison de retraite et gerer ses obsèques. ne pouvant pas se déplacer, ma grand mere faisait des chèques a ma mere qu'elle posait sur son compte pour pouvoir gerer toutes les dépenses. aucune procuration n'a été faite et aucun chèque n'a été signer par une autre personne que ma grand mere.

l'autre partie de ma famille (qui en passant ne s'est jamais occupé de ma grand mere de son vivant) accuse ma mere d'etre une voleuse, d'avoir abuser de sa mere (financièrement) et doit justifier de certaines sommes soit disant douteuses

hors, aucuns justificatifs ne nous a été envoyer pour pouvoir faire preuve de bonne foi et ils nous menacent de nous mettre en justice.

quelles solutions s'offrent a nous pour pouvoir mettre fin a cette succesion sans heurts?

merci d'avance pour vos réponses

Par **mimi493**, le **27/10/2011** à **14:07**

Votre mère doit justifier des sommes qu'elle a reçu par chèque de sa mère, sinon, ce sont des donations rapportables dans la succession

Par **fiona95**, le **27/10/2011** à **14:10**

merci pour votre réponse. comment peut elle le justifier?  
et si elle ne peut pas le faire, est ce une raison valable pour aller en justice?

ma mere est prete a renoncer a cette somme sur l'héritage mais l'autre partie de la famille ne veut rien savoir. ils veulent absolument une justification.

Par **mimi493**, le **27/10/2011** à **14:21**

Mais elle doit bien en avoir quand même. Elle a fait quoi de cet argent ?

Par **fiona95**, le **27/10/2011** à **14:25**

cet argent (des petites sommes en général) a servi a nourrir ma grand mere, a la blanchir, a payer le medecin, la pharmacie (ma grand mere n'ayant pas de mutuelle)..

comment prouver tt cela 2 ou 3 ans après??

on a justifier toutes les sommes qui leurs semblaient "bizzard" via les chèquiers de ma grand mere et fourni les photocopies de toutes les factures que nous avons.

Par **mimi493**, le **27/10/2011** à **14:26**

Donc déjà, il y a la pension (somme mensuelle servant à compenser l'hébergement, la nourriture etc)

Elle doit bien avoir les relevés sécu

Par **fiona95**, le **27/10/2011** à **14:28**

franchement, je sais plus quoi faire. nous sommes dans l'impasse.